



ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

**Rapport financier du
premier trimestre**

États financiers consolidés (non audités)

Aux 30 juin 2016 et 2015 et pour les trimestres clos à ces dates

Table des matières

MESSAGE DE L'AGENT PRINCIPAL DE LA TRANSITION PAR INTÉRIM	3
RAPPORT DE GESTION	4
<i>Introduction</i>	<i>4</i>
<i>Activités d'EACL.....</i>	<i>4</i>
<i>Faits saillants du premier trimestre 2016-2017</i>	<i>5</i>
<i>Revue financière.....</i>	<i>7</i>
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	7
REVUE FINANCIÈRE.....	8
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET FONDS DE ROULEMENT	10
<i>Activités de fonctionnement</i>	<i>10</i>
<i>Activités d'investissement en immobilisations.....</i>	<i>10</i>
FAITS SAILLANTS DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	11
GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES	11
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION	12
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (NON AUDITÉ)	13

MESSAGE DE L'AGENT PRINCIPAL DE LA TRANSITION PAR INTÉRIM

Dans le cadre du nouveau modèle de gestion, soit le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (« OGEE »), EACL continue de stimuler le rendement grâce à la modernisation et à la transformation. Le premier trimestre de l'exercice 2016-2017 a été particulièrement important puisqu'il a marqué le début des activités des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »), l'entrepreneur du secteur privé qui gère et exploite nos sites et nos installations en notre nom, conformément au plan de travail et budget annuel approuvé.

Le plan de travail et budget annuel est le principal document de planification qui précise le plan de travail des LNC pour l'exercice, de même que le budget connexe, pour respecter les priorités d'EACL. Ce plan détaille les activités à réaliser et les jalons à atteindre par les LNC. D'autres cibles de rendement pour l'entrepreneur sont indiquées dans un plan d'évaluation et des mesures de rendement spécifiques, et nous permettront d'évaluer leur efficacité dans la transformation des LNC en une organisation scientifique de classe mondiale.

Les efforts déployés par EACL au cours du trimestre considéré visaient à assurer une surveillance permanente des LNC alors qu'elle fait avancer les projets et initiatives clés, de même qu'à mettre en place les processus et les outils qui permettront de réaliser efficacement nos activités de surveillance.

Les travaux vont bon train dans l'ensemble des sites d'EACL, et les LNC mènent de front des projets existants et nouveaux. Les objectifs comportent trois volets : 1) tirer parti des capacités et des compétences existantes pour faire progresser la science et la technologie nucléaires dans l'intérêt des Canadiens et du secteur nucléaire; 2) gérer de façon sécuritaire les responsabilités du Canada en matière de déclassé et de gestion des déchets radioactifs; et 3) transformer les Laboratoires de Chalk River en un complexe nucléaire de classe mondiale.

Tout en demeurant axés sur l'atteinte de ces objectifs, nous sommes également tournés vers l'avenir. Au cours des prochains mois, et de concert avec les LNC, nous élaborerons des plans à long terme qui constitueront la pierre d'assise d'un avenir dynamique, fructueux et durable – où nous pourrons mener à bien notre mission en science et en technologie nucléaire tout en réglant nos passifs de façon responsable. Nous pouvons continuer à anticiper des développements prometteurs dans notre progression.



Richard Sexton
Agent principal de la transition par intérim

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Le rapport de gestion vise à fournir au lecteur une meilleure compréhension des activités d'EACL, de sa stratégie et de son rendement d'entreprise, de ses prévisions et de la manière dont elle gère le risque et les ressources en capital. Il vise aussi à approfondir la compréhension des états financiers consolidés non audités du premier trimestre de 2016-2017 et des notes y afférentes. Par conséquent, le rapport de gestion doit être lu à la lumière de ces documents.

Le présent rapport de gestion a été préparé conformément aux Normes comptables pour le secteur public et, à moins d'indication contraire, toutes les données financières qui y sont indiquées, y compris les montants des tableaux, sont en dollars canadiens.

Le conseil d'administration a approuvé la publication du rapport de gestion le 15 novembre 2016.

Activités d'EACL

EACL est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de s'acquitter des responsabilités du Canada en matière de déclasserment et de gestion des déchets radioactifs, et qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Depuis le 13 septembre 2015, EACL s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire d'un accord contractuel à long terme avec Canadian National Energy Alliance pour la gestion et l'exploitation des LNC selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

Les LNC emploient plus de 3 500 salariés dans 12 emplacements au Canada, la plupart travaillant aux Laboratoires de Chalk River.

Au 30 juin 2016, EACL comptait environ 40 employés, dont une petite équipe à son Bureau de clôture d'Oakville, en Ontario. Le Bureau de clôture est responsable de la gestion des passifs conservés liés à la division des réacteurs CANDU d'EACL, qui a été vendue en octobre 2011 dans le cadre de la première phase de la restructuration d'EACL.

L'objectif d'EACL est d'assurer une supervision efficace du contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur conclu avec le secteur privé et de veiller à ce que les objectifs du gouvernement soient atteints. Pour y arriver, elle concentre ses efforts et supervise les activités des LNC dans les trois principaux secteurs suivants :

1. Science et technologie

Permettre aux LNC de soutenir, de perfectionner, d'appliquer et d'élaborer des capacités en matière de science et technologie de manière rentable, notamment en fournissant des services techniques et des produits de recherche et développement en soutien : i) aux rôles, responsabilités et priorités du gouvernement fédéral canadien; ii) aux services commerciaux offerts à des tiers; et iii) aux autres activités des LNC.

2. Déclassement et gestion des déchets

Réduire de façon sécuritaire et efficace les obligations en matière de déchets radioactifs du gouvernement du Canada, en ce qui trait notamment aux risques connexes visant la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, sur les sites d'EACL et d'autres sites gouvernementaux. L'objectif est d'appuyer les LNC dans la mise en œuvre de solutions novatrices pour le déclassement des infrastructures, la remise en état des lieux et la gestion des déchets.

3. Investissements en immobilisations

Satisfaire à l'engagement du gouvernement à l'égard du renouvellement des sites en modernisant l'infrastructure des LNC et en rehaussant leur capacité de fournir des connaissances de calibre mondial en matière de science et de technologie et d'autres services nucléaires.

Faits saillants du premier trimestre 2016-2017

Science et technologie

Des indications ont été fournies aux LNC pour faire progresser le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, à la lumière des commentaires formulés par 13 ministères et organismes fédéraux. Cette démarche est venue confirmer les priorités fédérales dans les quatre domaines thématiques, soit la santé, la sécurité, l'énergie et l'environnement, ainsi que le rôle continu des LNC dans la science et la technologie nucléaires au Canada.

Les revenus tirés des activités commerciales et les marges connexes des LNC ont été supérieurs aux prévisions.

Déclassement et gestion des déchets

Les LNC prennent des mesures à l'égard du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets radioactifs d'EACL, passif qui correspond aux coûts estimés de l'assainissement des zones de gestion des déchets existantes ainsi que de la décontamination, de la démolition et de l'élimination sécuritaires des bâtiments et des installations contaminés. L'objectif d'EACL est de tirer parti des compétences et de l'expérience des LNC et de ses sociétés mères afin d'éliminer les dangers pour réduire les risques et les coûts pour le Canada conformément aux meilleures pratiques internationales.

Au cours du premier trimestre de 2016-2017, les LNC ont poursuivi la planification d'une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River. Un processus d'évaluation environnementale a été officiellement lancé par suite d'une demande visant à amorcer le processus réglementaire. Deux sites candidats ont été identifiés et les LNC sont en voie d'entreprendre d'autres études environnementales et de s'entretenir avec les parties prenantes locales. L'installation de gestion des déchets près de la surface permettra la gestion permanente des matériaux contaminés et des déchets hérités d'EACL, et la réduction des coûts connexes d'entretien et de surveillance à long terme.

Les processus d'évaluation environnementale ont été également lancés pour le déclassement sur place de deux réacteurs d'EACL au Manitoba et en Ontario. Les projets proposés visent à régler les passifs existants de façon à protéger les travailleurs, le public et l'environnement tout en réduisant les coûts à long terme pour les contribuables.

Des progrès importants ont été réalisés au cours du trimestre considéré dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope. En compagnie de représentants fédéraux et locaux, EACL et les LNC ont inauguré, à la fin d'avril, les travaux de construction de l'installation de gestion à long terme de Port Granby, dans le cadre du projet de Port Granby. Ce projet vise à régler un problème environnemental de longue date en relocalisant de façon sécuritaire 450 000 mètres cubes de déchets radioactifs historiques de faible activité loin du littoral fuyant du Lac Ontario pour leur gestion sécuritaire à long terme dans une installation sous forme de monticule en surface qui est en construction à environ 700 mètres au nord du Lac. Ce jalon important témoigne de l'engagement à long terme du Canada visant l'assainissement des déchets radioactifs de faible activité dans les municipalités, la réhabilitation des terrains contaminés et leur retour à un état naturel.

Investissements en immobilisations

Dans le cadre de leurs activités de planification à long terme, les LNC ont entamé le processus d'élaboration d'un plan intégré pour le site de Chalk River qui répond aux besoins des missions régulières visant la science, la technologie et le déclassement, tout en transformant le site en un complexe scientifique de taille appropriée, durable et de classe mondiale.

Voici quelques-uns des principaux projets en cours :

- La construction du bâtiment 350, une installation moderne et flexible dédiée aux sciences et à la technologie qui permettra au personnel d'effectuer des recherches de pointe, va bon train et devrait être presque terminée à la fin du deuxième trimestre. Le bâtiment obtiendra la certification LEED Argent et comprendra des salles de laboratoire, des bureaux et des salles de réunion sur une superficie de plus de 137 000 pieds carrés. Il hébergera, entre autres, l'installation en boucle de chimie et des matières corrosives, l'installation de décontamination et de nettoyage chimique, et l'installation d'essais de corrosion et chimiques en autoclave des LNC.
- Les travaux visant l'installation d'un pipeline de gaz naturel et la conversion de la centrale électrique du site et d'autres installations clés (y compris le bâtiment 350) sur le site de Chalk River sont en avance sur le calendrier. La conversion au gaz naturel réduira sensiblement les coûts de fonctionnement du site de Chalk River.
- Les travaux liés au changement de vocation du bâtiment 215 dans le but de le reconfigurer pour accueillir le laboratoire de tritium se poursuivent afin de libérer le bâtiment qui ne répond pas efficacement aux exigences modernes. Cette mise à niveau de l'installation favorisera la création de nouveaux laboratoires pour tirer parti des capacités existantes et accroîtra le prestige des LNC en science et technologie.
- La construction d'un système d'approvisionnement en eau domestique progresse selon le calendrier et servira à pallier les déficiences actuelles qui se répercutent sur l'approvisionnement en eau potable à la préparation des aliments, les installations sanitaires et personnelles, et la disponibilité de l'eau potable sur le site de Chalk River, afin de se conformer aux normes provinciales et fédérales actuelles.

Revue financière

Les résultats financiers du premier trimestre d'EACL rendent compte d'un excédent de 47 millions de dollars, comparativement à un déficit de 24 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le gouvernement du Canada accorde du financement à EACL afin de lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités. Pour le premier trimestre de 2016-2017, le financement a été fourni par les crédits parlementaires. Les principales initiatives de financement pendant le trimestre ont compris ce qui suit :

- 70 millions de dollars pour soutenir les activités régulières en science et technologie, y compris l'exploitation du réacteur National Research Universal;
- 80 millions de dollars pour les activités de déclassement et de gestion des déchets aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux surtout à Port Hope;
- 33 millions de dollars pour le renouvellement de l'infrastructure.

Les activités prévues d'EACL sont présentées dans son Plan d'entreprise. De façon générale, les résultats depuis le début de l'exercice 2016-2017 sont conformes aux prévisions et, en tant que tel, EACL est en voie de respecter ses engagements selon le budget. Les priorités et livrables n'ont pas changé de façon significative au cours du premier trimestre de 2016-2017.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il fournit des commentaires sur la performance d'EACL pour le trimestre clos le 30 juin 2016 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés non audités ci-joints et les notes y afférentes.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au moment de la rédaction du rapport. Ces énoncés prospectifs, par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, bon nombre desquels sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Revue financière

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les	
	2016	30 juin 2015
Revenus		
Crédits parlementaires	183 \$	70 \$
Revenus tirés des activités commerciales	35	20
Revenus d'intérêts	2	1
Autre financement	-	45
	220 \$	136 \$
Charges		
Coût des ventes	25 \$	14 \$
Charges de fonctionnement	11	81
Charges contractuelles	62	-
Charges financières	72	63
Activités du Bureau de clôture	3	2
	173 \$	160 \$

Crédits parlementaires

EACL reçoit des crédits parlementaires lui permettant de s'acquitter de ses missions et de respecter ses priorités. EACL a comptabilisé 183 millions de dollars en crédits parlementaires au premier trimestre de 2016-2017, comparativement à 70 millions de dollars pour la période correspondante de 2015-2016. L'écart du premier trimestre s'explique surtout du fait qu'après la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL reçoit directement des crédits parlementaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de déclassement et de gestion des déchets. En 2015-2016, ce financement avait été fourni à EACL par Ressources naturelles Canada et comptabilisé par EACL dans le poste « Autre financement ».

Revenus tirés des activités commerciales

Au premier trimestre de 2016-2017, des revenus de 35 millions de dollars ont été tirés de la vente d'isotopes et de technologies commerciales, de la gestion des déchets nucléaires et des activités de recherche et de développement, comparativement à 20 millions de dollars pour la période correspondante de 2015-2016. L'augmentation du montant présenté s'explique surtout par la hausse des ventes d'eau lourde et d'isotopes au cours du trimestre.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur les créances à long terme, sur les placements détenus en fiducie et sur la trésorerie.

Autre financement

EACL remplit les obligations du Canada à l'égard de la gestion des déchets historiques liés aux sites d'EACL et des déchets radioactifs historiques de faible activité par l'intermédiaire du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et du Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope. Jusqu'au 13 septembre 2015, lorsque le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur est entré en vigueur, EACL recevait du financement de Ressources naturelles Canada pour les travaux connexes effectués par les LNC. Le 13 septembre 2015, EACL a assumé la responsabilité de remplir les obligations du gouvernement à l'égard des déchets radioactifs historiques de faible activité. En 2016-2017, le financement de ces activités provient directement des crédits parlementaires.

Coût des ventes

Le coût des ventes a augmenté parallèlement à l'augmentation des revenus tirés des activités commerciales mentionnée ci-dessus.

Charges de fonctionnement et charges contractuelles

Par suite de la mise en œuvre du modèle d'OGEE et du transfert des actions des LNC à Canadian National Energy Alliance le 13 septembre 2015, l'accord contractuel entre Canadian National Energy Alliance et les LNC est entré en vigueur. Par conséquent, pour le premier trimestre de 2016-2017, EACL a fait des paiements aux LNC aux termes de cet accord contractuel. Ces paiements, de même que les charges de surveillance propres à EACL, ont totalisé 73 millions de dollars pour le premier trimestre, comparativement à des charges de nature similaire de 81 millions de dollars au premier trimestre de 2015-2016.

Charges financières

Les charges financières tiennent compte de la hausse de la valeur actualisée nette de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets. Les charges financières au premier trimestre de 2016-2017 de 72 millions de dollars ont été supérieures à celles de 63 millions de dollars présentées au cours de la période correspondante en 2015-2016. Cet écart est dû à l'augmentation du passif découlant du transfert du passif au titre des sites contaminés lié à l'Initiative dans la région de Port Hope à EACL par Ressources naturelles Canada au cours de 2015-2016.

Activités du Bureau de clôture

Lors du dessaisissement des actifs de ses opérations commerciales à Candu Energy Inc. en 2011, EACL a conservé certains passifs qui sont gérés par le Bureau de clôture. Les charges de fonctionnement du Bureau de clôture comprennent les charges liées au personnel et les coûts liés aux tiers fournisseurs de services pour l'acquittement des passifs conservés. Ces activités continuent à faire l'objet de réductions progressives.

Flux de trésorerie consolidés et fonds de roulement

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les	
	2016	30 juin 2015
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	168 \$	17 \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(44)	(31)
Trésorerie		
Augmentation (diminution)	124	(14)
Solde à l'ouverture de la période	84	76
Solde à la clôture de la période	208 \$	62 \$

La trésorerie globale d'EACL a augmenté, passant de 62 millions de dollars à la clôture du premier trimestre de 2015-2016 à 208 millions de dollars à la clôture du premier trimestre de 2016-2017. L'écart entre les trimestres découle surtout de la réception du financement à la fin du trimestre considéré pour les dépenses contractuelles prévues par les LNC au deuxième trimestre. Ce financement a été traité comme un financement reporté.

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 168 millions de dollars au premier trimestre de 2016-2017, contre 17 millions de dollars à la période correspondante de 2015-2016. Les entrées de trésorerie ont augmenté en raison du moment de la réception du financement du deuxième trimestre tel qu'il est décrit ci-dessus.

Activités d'investissement en immobilisations

Les activités d'investissement en immobilisations ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 44 millions de dollars au premier trimestre de 2016-2017, contre des sorties de trésorerie de 31 millions de dollars à la période correspondante de 2015-2016. La hausse découle surtout de l'intensification de la cadence des travaux de construction visant le nouveau complexe de laboratoires à l'emplacement des Laboratoires de Chalk River.

Faits saillants des états consolidés de la situation financière

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2016	31 mars 2016	Écart en \$	Écart en %
Actifs financiers	582 \$	481 \$	101 \$	21 %
Passifs	8 414	8 324	90	1 %
Actifs non financiers	534	506	28	5 %
Déficit accumulé	(7 298)	(7 337)	39	-1 %

À la clôture du premier trimestre de 2016-2017, EACL présentait des actifs financiers de 582 millions de dollars, soit une hausse de 101 millions de dollars par rapport aux actifs au 31 mars 2016. L'écart a découlé principalement de l'augmentation des sommes reçues au titre des crédits parlementaires pour les dépenses contractuelles prévues pour les LNC qui ont été traitées comme un financement reporté, tel qu'il est décrit ci-dessus.

L'augmentation de 90 millions de dollars des passifs peut être principalement imputée à l'augmentation du financement reporté tel qu'il est décrit ci-dessus.

L'augmentation de 28 millions de dollars des actifs non financiers découle principalement des dépenses engagées pour acquérir des immobilisations corporelles.

Gestion des risques et incertitudes

Une description des risques et incertitudes figure à la rubrique « Rapport de gestion » du Rapport financier de l'exercice 2015-2016 d'EACL. Les risques et incertitudes ainsi que les pratiques de gestion du risque, comme il est décrit dans le Rapport financier de l'exercice 2015-2016, n'ont pas changé de façon importante au cours des trois premiers mois de 2016-2017.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels consolidés conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels consolidés exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels consolidés.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels consolidés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels consolidés.



Richard Sexton

Agent principal de la transition par intérim

Le 29 novembre 2016

Chalk River, Canada



David Smith

Directeur général des finances

Le 29 novembre 2016

Chalk River, Canada

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (NON AUDITÉ)

États consolidés de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	30 juin 2016	31 mars 2016	1 ^{er} avril 2015
Actifs financiers				
Trésorerie		208 286	84 553	75 912
Fonds pour la gestion à long terme des déchets		8 835	3 538	-
Placements détenus en fiducie		50 047	49 320	47 805
Clients et autres débiteurs	5	38 652	54 552	59 581
Créances à long terme		60 737	68 579	99 794
Stocks		6 785	7 242	25 884
Stocks d'eau lourde		209 199	212 968	221 283
		582 541	480 752	530 259
Passifs				
Créditeurs et charges à payer	6	62 486	62 926	133 666
Avantages sociaux futurs	7	27 174	27 898	35 798
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens		58 100	114 287	-
Financement reporté		147 596	-	-
Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		250 942	245 011	220 510
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	8	6 767 535	6 763 423	6 487 228
Passif au titre des sites contaminés	9	1 099 947	1 109 493	-
Avances de clients et obligations envers les clients		650	909	3 165
		8 414 430	8 323 947	6 880 367
Dette financière nette		(7 831 889)	(7 843 195)	(6 350 108)
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	10	532 816	505 487	410 558
Charges payées d'avance		854	430	3 486
		533 670	505 917	414 044
Déficit accumulé		(7 298 219)	(7 337 278)	(5 936 064)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non audités.

États consolidés des résultats et du déficit accumulé (non audité)

Pour les trimestres clos les

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Budget 2016-2017	30 juin 2016	30 juin 2015
Revenus				
Crédits parlementaires	11	689 049	182 720	70 000
Revenus tirés des activités commerciales		67 500	34 858	19 635
Revenus d'intérêts		5 800	1 849	1 088
Autre financement	11	-	-	45 350
		616 864	219 427	136 073
Charges				
Coût des ventes		37 125	25 124	13 593
Charges de fonctionnement		47 000	10 543	81 108
Charges contractuelles	12	327 347	62 034	-
Charges financières		198 592	71 699	62 918
Activités du Bureau de clôture		6 800	3 211	2 251
		616 864	172 611	159 870
Excédent (déficit) pour la période		145 485	46 816	(23 797)
Déficit accumulé au début de la période		(7 337 278)	(7 337 278)	(5 936 064)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		(24 501)	(5 931)	(5 931)
Virement aux apports remboursables		-	(1 826)	(1 955)
Déficit accumulé à la fin de la période		(7 216 294)	(7 298 219)	(5 967 747)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non audités.

États consolidés de l'évolution de la dette financière nette (non audité)

Pour les trimestres clos les

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Budget 2016-2017	30 juin 2016	30 juin 2015
Excédent (déficit) pour la période		145 485	46 816	(23 797)
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	10	(167 600)	(33 165)	(39 456)
Amortissement des immobilisations corporelles	10	24 000	5 837	5 431
		(143 600)	(27 328)	(34 025)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		-	(425)	1 544
Diminution (augmentation) de la dette nette		1 885	19 063	(56 278)
Dette nette au début de la période		(7 843 195)	(7 843 195)	(6 350 108)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		(24 501)	(5 931)	(5 931)
Virement aux apports remboursables		-	(1 826)	(1 955)
Dette nette à la fin de la période		(7 865 811)	(7 831 889)	(6 414 272)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non audités.

États consolidés des flux de trésorerie (non audité)

Pour les trimestres clos les

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2016	30 juin 2015
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	330 316	70 000
Rentrées de fonds provenant de clients	58 754	49 994
Rentrées de fonds découlant des activités de déclasserment et de gestion des déchets	-	46 894
Paierments aux fournisseurs	(139 392)	(38 558)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(5 058)	(71 201)
Sorties de fonds liées aux activités de déclasserment	(77 133)	(40 442)
Intérêts reçus	286	187
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	167 773	16 874
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(44 040)	(31 451)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(44 040)	(31 451)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	123 733	(14 577)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	84 553	75 912
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	208 286	61 335

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non audités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour le trimestre clos le 30 juin 2016

(en milliers de dollars canadiens)

(NON AUDITÉ)

1. La Société

Énergie atomique du Canada Limitée (« EACL ») est une société d'État fédéral dont le mandat est d'assumer les responsabilités du gouvernement en matière de déclassement et de gestion des déchets, de fournir une expertise dans le domaine nucléaire afin de soutenir les rôles et responsabilités fédéraux, et d'offrir des services aux utilisateurs des Laboratoires nucléaires selon des modalités commerciales. EACL s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire d'un contrat à long terme avec Canadian National Energy Alliance pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC ») selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce contrat est entré en vigueur le 13 septembre 2015. Avant cette date, les LNC agissaient à titre de filiale en propriété exclusive d'EACL.

EACL gère également les passifs conservés liés à son ancienne division des réacteurs CANDU (Opérations commerciales), qui a été vendue à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, le 2 octobre 2011.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*. EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

2. Restructuration et Plan d'entreprise

Le gouvernement du Canada a restructuré EACL afin de réduire les risques et les coûts pour les contribuables canadiens. La première phase de la restructuration a été complétée en 2011 avec la vente des actifs de la division des réacteurs CANDU d'EACL (Opérations commerciales) à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin.

La deuxième phase de la restructuration était axée sur les Laboratoires nucléaires d'EACL, avec pour objectif la mise en place du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Pour permettre la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, une nouvelle entité, les LNC, a été constituée en tant que filiale en propriété exclusive d'EACL. En novembre 2014, la quasi-totalité des employés d'EACL a été transférée aux LNC, et les LNC sont

devenus l'exploitant des Laboratoires nucléaires. EACL a poursuivi ses activités en tant que petite organisation afin de voir au respect des accords contractuels selon ce nouveau modèle.

En juin 2015, après un processus d'approvisionnement dirigé par Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le gouvernement du Canada a annoncé que Canadian National Energy Alliance avait été choisie à titre de soumissionnaire privilégié afin de gérer et d'exploiter les LNC. Le contrat conclu avec la Canadian National Energy Alliance est entré en vigueur le 13 septembre 2015, et les actions des LNC ont été transférées d'EACL à Canadian National Energy Alliance. En vertu de cet accord contractuel, EACL demeure propriétaire des sites, des installations et des biens et fournit le financement aux LNC pour gérer et exploiter les sites et entreprendre les travaux requis pour qu'EACL remplisse son mandat. Cela inclut la prestation de services aux clients externes pour le compte d'EACL. EACL verse à Canadian National Energy Alliance des honoraires basés sur le respect par cette dernière des critères et mesures de rendement établis. Avec la transition vers le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, la restructuration d'EACL est maintenant terminée. Au transfert des actions, EACL a inscrit une perte de 2,8 millions de dollars dans les charges de fonctionnement dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé, associée au placement dans les LNC. Aucune tranche de la perte n'entre dans le calcul du placement à la juste valeur.

Le gouverneur en conseil a approuvé le plan d'entreprise de 2016-2017 à 2020-2021 d'EACL au premier trimestre de l'exercice 2016-2017. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive de restructuration fournie par l'actionnaire et reflète le nouveau rôle d'EACL en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

3. Principales méthodes comptables

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2016, EACL a adopté les Normes comptables pour le secteur public. Se reporter à la note 4 pour de plus amples renseignements.

b) Méthode comptable

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») et reflètent les méthodes comptables indiquées ci-après.

Les présents états financiers consolidés trimestriels doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités en date du 31 mars 2016, et avec la note 4 traitant de la transition aux Normes comptables pour le secteur public.

Les actifs financiers et les actifs non financiers sont présentés à l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs, et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non

financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la dépréciation des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget de 2016-2017 est reflété dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé et les états consolidés de l'évolution de la dette financière nette. Les données du budget indiquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2016-2017 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période 2016-2017 à 2020-2021.

Les chiffres du budget n'ont pas été audités et sont présentés à titre informatif.

c) Avantages sociaux futurs

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services, et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

EACL fournit des avantages tels que le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des

soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance.

EACL rembourse à Emploi et Développement social Canada les indemnités des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation nette d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations déterminées, correspond au montant des avantages sociaux futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuinaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt de la Société, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. La Société amortit les gains et pertes actuariels découlant des régimes non liés à la retraite à prestations déterminées dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

Autres avantages à long terme

L'obligation nette d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnités des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt de la Société, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Tous les gains et pertes actuariels sont amortis dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif

égal au montant qu'EACL s'attend à payer aux termes des régimes incitatifs à court terme est comptabilisé si EACL a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

d) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL établit une provision pour ses obligations liées au déclassement des installations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires conformément aux exigences réglementaires. La meilleure estimation d'une obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation fiable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de la provision. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation est imputée aux charges financières dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification significative du montant estimé ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. Au moment du règlement du passif, un gain ou une perte sera comptabilisé. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de gestion de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée d'utilité de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif entraîne un ajustement inscrit à l'égard de l'actif.

e) Passif au titre des sites contaminés

EACL comptabilise une provision pour sites contaminés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination est supérieur au niveau prescrit par la norme environnementale et EACL est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible, à ce moment-là, de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement imputables aux activités

d'assainissement, notamment les activités au titre du fonctionnement, de la maintenance et de la surveillance après assainissement.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé, lequel englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des immobilisations. Le coût comprend également les frais indirects directement rattachés à la construction et au développement des immobilisations corporelles, y compris les coûts relatifs à leur démantèlement et à leur enlèvement et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Les apports à la construction ont trait aux apports à l'égard d'un pipeline assurant la livraison de gaz naturel au site de Chalk River.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Actif	Taux
Aménagements de terrains	10 à 20 ans
Immeubles	20 à 40 ans
Réacteurs	20 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 25 ans
Frais liés aux logiciels	3 ans
Apports à la construction	40 ans

Les immobilisations en cours représentent les actifs qui ne sont pas encore prêts à l'utilisation et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Lorsqu'achevées, elles sont inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie. L'amortissement commence dès que l'actif est mis en service et cesse lorsqu'il n'assure plus d'avantages économiques à EACL ou lorsqu'il est mis hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'EACL de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charges dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est évaluée annuellement et des ajustements sont effectués au besoin.

g) Crédits parlementaires

EACL reçoit des crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation limitant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du

Canada dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé, jusqu'à concurrence du montant autorisé, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

4. Transition aux Normes comptables pour le secteur public

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2016, EACL a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces normes modifiées ont été adoptées avec retraitements rétrospectif et, par conséquent, les chiffres comparatifs de 2015-2016 ont été retraités. Les principaux ajustements découlant de l'adoption de ces normes comptables sont les suivants :

a) Immobilisations corporelles

En vertu des Normes comptables pour le secteur public, les logiciels et les apports à la construction sont compris dans la définition des immobilisations corporelles. Les états financiers en date du 31 mars 2016 ont été revus pour reclasser dans les immobilisations corporelles les logiciels et les apports à la construction de 18,3 millions de dollars, auparavant comptabilisés dans les immobilisations incorporelles. Ce reclassement n'a nécessité aucun ajustement à l'excédent (au déficit) accumulé d'EACL ou à l'excédent (au déficit) annuel, ou aux états des flux de trésorerie.

Selon les Normes comptables pour le secteur public, le taux d'actualisation appliqué aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être fondé sur le coût d'emprunt du gouvernement. L'ajustement aux immobilisations corporelles est reflété dans le déficit accumulé d'EACL au moment de la transition.

EACL a choisi de se prévaloir de l'exemption offerte aux nouveaux adoptants, et a appliqué de façon prospective à compter de la date de transition les critères qui commandent la comptabilisation d'une moins-value d'une immobilisation corporelle. Aucune moins-value n'a été comptabilisée par suite de cette application.

b) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée du passif doit être conforme aux Normes comptables pour le secteur public et fondé sur le coût d'emprunt du gouvernement. L'ajustement à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets, de 3 487,0 millions de dollars au 1^{er} avril 2015 et de 3 255,1 millions de dollars au 31 mars 2016, découlant de ce changement est reflété dans le déficit accumulé d'EACL au moment de la transition.

c) Passif au titre des sites contaminés

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée du passif doit être conforme aux Normes comptables pour le secteur public et fondé sur le coût d'emprunt du gouvernement. L'ajustement au passif au titre des sites contaminés de 10,6 millions de dollars découlant du changement dans le taux d'actualisation est reflété dans le déficit accumulé d'EACL au moment de la transition. De plus, un montant de 1 109,5 millions de dollars, qui avait été inclus dans la

provision liée au déclassement et à la gestion des déchets dans les états financiers du 31 mars 2016, a été reclassé dans le passif au titre des sites contaminés.

d) Avantages sociaux futurs

Conformément aux Normes comptables pour le secteur public, les gains et pertes actuariels doivent être amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés. EACL a choisi de se prévaloir de l'exemption offerte aux nouveaux adoptants visant à comptabiliser tous les gains et pertes actuariels cumulés à la date de transition aux Normes comptables pour le secteur public directement dans le déficit accumulé, et a donc ajusté les soldes présentés au 1^{er} avril 2015 et au 31 mars 2016.

Selon les Normes comptables pour le secteur public, le taux d'actualisation pour les avantages non capitalisés doit être établi en fonction du coût d'emprunt d'EACL. Puisque EACL n'emprunte pas d'argent, l'information sur son coût d'emprunt n'est pas immédiatement disponible; par conséquent, le rendement moyen des obligations à long terme du gouvernement du Canada est utilisé comme une approximation du coût d'emprunt. Une évaluation actuarielle a été réalisée au 1^{er} avril 2015 et une perte de 2,8 millions de dollars liée au changement du taux d'emprunt a été comptabilisée directement dans l'excédent (le déficit) accumulé.

e) Financement reporté pour les immobilisations

Selon la méthode comptable antérieure d'EACL, les crédits parlementaires utilisés pour l'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles étaient comptabilisés comme financement reporté pour les immobilisations et amortis de la même façon et sur les mêmes périodes que celles de l'actif en cause. Selon les Normes comptables pour le secteur public, les crédits parlementaires utilisés pour l'achat d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés, puisqu'ils ne sont pas réputés contenir des stipulations répondant à la définition d'un passif. De ce fait, le montant de 372,2 millions de dollars comptabilisé à titre de financement reporté pour les immobilisations au 1^{er} avril 2015 est reflété dans le solde d'ouverture du déficit accumulé d'EACL au 1^{er} avril 2015. L'amortissement du financement reporté pour les immobilisations de l'exercice clos le 31 mars 2016, d'un montant de 45,8 millions de dollars et auparavant compris dans les crédits parlementaires, n'est pas comptabilisé selon les Normes comptables pour le secteur public. Les crédits parlementaires de 145,3 millions de dollars reçus par EACL au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 pour les acquisitions d'immobilisations futures sont maintenant inclus dans les crédits parlementaires. Le montant de 471,7 millions de dollars comptabilisé au 31 mars 2016 à titre de financement reporté pour les immobilisations est également reflété dans le déficit accumulé d'EACL au 31 mars 2016.

f) État des flux de trésorerie

Les états consolidés des flux de trésorerie d'EACL ont été revus pour s'assurer que leur présentation est conforme aux Normes comptables pour le secteur public, et reflètent la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice. Les paiements aux fournisseurs et les sorties de fonds destinées aux membres du personnel sont présentés

séparément. Par conséquent, les paiements aux fournisseurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, selon les IFRS, qui totalisaient 513,1 millions de dollars, ont été présentés séparément à titre de paiements aux fournisseurs et de sorties de fonds destinées aux membres du personnel.

L'acquisition d'immobilisations corporelles, qui était présentée auparavant dans les activités d'investissement, est présentée maintenant dans les activités d'investissement en immobilisations. Les états consolidés des flux de trésorerie ont également été modifiés pour être conformes aux autres changements relatifs à la présentation des états consolidés de la situation financière et des états consolidés des résultats, comme il est indiqué à la section de la présente note intitulée « Financement reporté pour les immobilisations ».

g) Reclassement

Les actifs et les passifs à court terme ne sont pas présentés selon les Normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, la partie à court terme des autres actifs non financiers présentée antérieurement avec les créances et la partie à court terme des avantages sociaux futurs présentée antérieurement dans les créditeurs et charges à payer ont été reclassées de manière appropriée.

h) Résumé des ajustements financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Notes

Déficit accumulé au 1^{er} avril 2015, comme présenté antérieurement selon les IFRS		(9 785 854) \$
Ajustement des immobilisations corporelles	a)	(6 530)
Ajustement de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	b)	3 486 985
Ajustement des avantages sociaux futurs	d)	(2 840)
Ajustement du financement reporté pour les immobilisations	e)	372 175
Déficit accumulé au 1^{er} avril 2015, retraité selon les Normes comptables pour le secteur public		<u>(5 936 064) \$</u>
Déficit accumulé au 31 mars 2016, comme présenté antérieurement selon les IFRS		(11 066 562) \$
Ajustement des immobilisations corporelles	a)	(3 842)
Ajustement de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	b)	3 255 082
Ajustement des passifs au titre des sites contaminés	c)	10 569
Ajustement des avantages sociaux futurs	d)	(4 217)
Ajustement du financement reporté pour les immobilisations	e)	471 692
Déficit accumulé au 31 mars 2016, retraité selon les Normes comptables pour le secteur public		<u>(7 337 278) \$</u>
Déficit annuel au 31 mars 2016, comme présenté antérieurement selon les IFRS		(139 916) \$
Ajustement des crédits parlementaires au titre du financement pour les immobilisations		145 328
Ajustement des crédits parlementaires au titre de l'amortissement du financement reporté pour les immobilisations		(45 843)
Ajustement du gain (de la perte) à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres		(173 630)
Ajustement des charges financières		(45 129)
Ajustement des charges de fonctionnement		(1 234)
Déficit annuel au 31 mars 2016, retraité selon les Normes comptables pour le secteur public		<u>(260 424) \$</u>

5. Clients et autres débiteurs

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2016	31 mars 2016
Créances clients	20 134 \$	16 094 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	(3 419)	(3 419)
Créances clients, montant net	16 715 \$	12 675 \$
Autres débiteurs :		
Revenus non facturés	9 601	10 407
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	11 253	9 911
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	-	19 400
Autres débiteurs	1 083	2 159
	38 652 \$	54 552 \$

6. Créditeurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2016	31 mars 2016
Dettes fournisseurs	1 138 \$	562 \$
Autres créditeurs et charges à payer	11 543	10 699
Charges à payer au titre des salaires	1 616	2 810
Montants à payer à des apparentés	33 373	31 548
Montants à payer à l'actionnaire	393	381
Provisions	13 917	15 851
Provision pour restructuration	506	1 075
	62 486 \$	62 926 \$

La valeur comptable des dettes fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les montants à payer à l'actionnaire comprennent les produits de redevances. Les montants à payer à des apparentés représentent le produit en trésorerie tiré des ventes d'eau lourde (note 19 des états financiers consolidés annuels audités datés du 31 mars 2016).

Les provisions sont par nature à court terme et elles ne sont donc pas actualisées; elles comprennent l'exposition aux réclamations liées à certains projets de prolongation de la vie utile, de même qu'aux actions en justice et réclamations fondées en droit, aux différends avec les fournisseurs et à un contrat de location déficitaire.

7. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « RPRFP »). Le RPRFP est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme l'employeur doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Les cotisations totales se sont établies à 0,8 million de dollars (8,4 millions de dollars au premier trimestre de 2015-2016) et ont été comptabilisées à titre de charges durant le trimestre. Les changements relatifs aux cotisations entre les exercices 2015-2016 et 2016-2017 sont attribuables à la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, en vertu duquel la propriété des LNC, alors filiale d'EACL, a été transférée à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada. En date de ce transfert, les employés des LNC sont devenus des salariés d'une entreprise privée. Bien que les employés existants des LNC aient droit à une période transitoire de trois ans au titre du RPRFP, les cotisations patronales sont versées par les LNC. Les cotisations d'EACL susmentionnées ont trait à sa petite équipe d'employés responsables de la surveillance du contrat selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

b) Avantages du personnel

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 4 n) des états financiers consolidés annuels audités datés du 31 mars 2016. L'obligation au titre des prestations déterminées est capitalisée à mesure que les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées de 27,2 millions de dollars (27,9 millions de dollars au 31 mars 2016).

Le passif comptabilisé au titre des avantages du personnel comprend des indemnités pour départs volontaires de 12,3 millions de dollars (12,7 millions de dollars au 31 mars 2016) payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires ultérieurs. L'estimation des montants qui devraient être versés en 2016-2017 est fondée sur l'évaluation actuarielle la plus récente d'EACL.

Le total de la charge d'EACL au titre des avantages du personnel s'est élevé à 0,7 million de dollars pour le trimestre considéré (0,9 million de dollars pour le premier trimestre de 2015-2016).

8. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2016	31 mars 2016
Valeur comptable au début de la période	6 763 423 \$	6 487 228 \$
Passifs réglés	(64 243)	(208 143)
Désactualisation de la provision	65 597	251 672
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	-	223 536
Coûts de la gestion des déchets, du déclassement et de la remise en état des lieux associés aux activités poursuivies	2 758	9 130
Valeur comptable à la clôture de la période	6 767 535 \$	6 763 423 \$

Le taux d'actualisation n'a pas changé au cours de la période et il n'y a donc rien à déclarer à ce sujet.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 17 549,4 millions de dollars (17 613,6 millions de dollars au 31 mars 2016).

Au 30 juin 2016 et au 31 mars 2016, la provision a été actualisée selon un taux de 3,88 %.

9. Passif au titre des sites contaminés

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (« OGEE »), les responsabilités de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope, y compris tous les actifs et passifs, ont été transférées à EACL en 2015-2016. Ceci comprenait un décret en conseil (P.C. 2015-1027) qui a transféré, du ministère des Ressources naturelles à EACL, l'administration des biens immobiliers associés à l'Initiative dans la région de Port Hope.

EACL comptabilise un passif estimé de 1 099,9 millions de dollars (néant au premier trimestre de 2015-2016) pour la remise en état dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope en faisant appel à une technique de la valeur actualisée nette. Ce passif a trait au nettoyage et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux de 2,20 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 234,1 millions de dollars (1 249,8 millions de dollars au 31 mars 2016).

Dans le cadre du modèle d'OGEE, les responsabilités du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité ont également été transférées de Ressources naturelles Canada à EACL et comprennent toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Un passif n'a pas été comptabilisé parce qu'il n'est pas possible d'obtenir suffisamment d'information sur

l'étendue, les activités d'assainissement et le calendrier requis pour estimer de manière raisonnable le coût de l'obligation.

	30 juin	31 mars
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2016	2016
Valeur comptable au début de la période	1 109 493 \$	- \$
Passifs réglés	(15 648)	(31 310)
Désactualisation de la provision	6 102	13 295
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	-	16 894
Passif apporté	-	1 110 614
Valeur comptable à la clôture de la période	1 099 947 \$	1 109 493 \$

10. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)

	Immobilisations en cours	Terrains et aménagements de terrains	Immeubles	Réacteurs, machineries et outillage	Total
Coût au 31 mars 2016	220 749 \$	83 249 \$	309 765 \$	427 189 \$	1 040 952 \$
Entrées et transferts	33 165	73	1 596	482	35 316
Sorties et transferts	(2 150)	(323)	-	(1 727)	(4 200)
Coût au 30 juin 2016	251 764	82 999	311 361	425 944	1 072 068
Amortissement au 31 mars 2016	-	41 617	187 824	306 024	535 465
Augmentation de l'amortissement	-	794	1 714	3 329	5 837
Sorties	-	(323)	-	(1 727)	(2 050)
Amortissement au 30 juin 2016	-	42 088	189 538	307 626	539 252
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	220 749	41 632	121 941	121 165	505 487
Valeur comptable nette au 30 juin 2016	251 764 \$	40 911 \$	121 823 \$	118 318 \$	532 816 \$

11. Financement

a) Crédits parlementaires

EACL présente distinctement ses crédits parlementaires, lesquels englobent le financement prévu par la loi, afin de s'assurer que les fonds sont engagés aux fins pour lesquelles ils ont été accordés. Les estimations principales et d'autres estimations approuvées incluent les montants pour les activités des Laboratoires nucléaires, y compris l'exploitation sécuritaire des Laboratoires de Chalk River, de même que les activités de déclassé et de gestion des déchets. Le financement prévu par la loi concerne les montants associés aux obligations découlant du dessaisissement des Opérations commerciales.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2016, les crédits parlementaires ont été reçus et comptabilisés comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestres clos les	
	2016	30 juin 2015
Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement et des dépenses en immobilisations		
Montant reçu au cours de la période pour les activités de fonctionnement et les dépenses en immobilisations	330 316 \$	70 000 \$
Montant à recevoir à la fin de la période	-	-
Montant reporté à la prochaine période	(147 596)	-
	182 720	70 000
Financement prévu par la loi		
Montant reçu au cours de la période	-	-
Montant à recevoir à la fin de la période	-	-
	-	-
Total des crédits parlementaires comptabilisés	182 720 \$	70 000 \$

Après la mise en œuvre du modèle d'OGEE, EACL a reçu directement des crédits parlementaires pour s'être acquittée de ses responsabilités en matière de déclassé et de gestion des déchets. En 2015-2016, ce financement avait été fourni à EACL par Ressources naturelles Canada et comptabilisé par EACL dans le poste « Autre financement ».

Au premier trimestre de 2016-2017, EACL a reçu une somme de 330 millions de dollars et a comptabilisé un montant de 183 millions de dollars (70 millions de dollars reçus et comptabilisés en 2015-2016). L'écart entre les montants reçus et les montants comptabilisés au titre des crédits parlementaires est lié aux montants comptabilisés dans le financement reporté.

Les montants approuvés pour les charges de fonctionnement et d'investissement en immobilisations ont totalisé respectivement 969 millions de dollars et 839 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 et l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les montants approuvés à titre de financement prévu par la loi ont totalisé respectivement néant et 17 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 et l'exercice clos le 31 mars 2016.

b) Autre financement

Les autres formes de financement ont été comptabilisées comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestres clos les	
	2016	30 juin 2015
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	- \$	4 903 \$
Déclassement et gestion des déchets	-	40 447
	- \$	45 350 \$

Au 13 septembre 2015, EACL a assumé la responsabilité de remplir les obligations du gouvernement à l'égard des obligations héritées associées aux sites d'EACL, ainsi qu'aux déchets radioactifs historiques de faible activité. À partir de cette date, le financement d'EACL pour ces activités proviendra directement des crédits parlementaires.

12. Accord contractuel

Depuis le 13 septembre 2015, EACL s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire d'un accord contractuel à long terme avec Canadian National Energy Alliance pour la gestion et l'exploitation des LNC selon un modèle d'OGEE. Avant cette date, les LNC agissaient à titre de filiale en propriété exclusive d'EACL.

Selon le modèle d'OGEE, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à Canadian National Energy Alliance (« montants contractuels versés ou à verser ») selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestres clos les	
	2016	30 juin 2015
Montants contractuels versés ou à verser	194 928 \$	- \$
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (se reporter aux notes 8 et 9)	(79 890)	-
Moins : coûts imputés aux immobilisations en cours	(32 498)	-
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(20 506)	-
Charges contractuelles	62 034 \$	- \$

Les montants contractuels versés ou à verser incluent toutes les charges admissibles des LNC ainsi que les honoraires versés à Canadian National Energy Alliance, conformément à l'accord contractuel à long terme intervenu entre EACL, Canadian National Energy Alliance et les LNC.

Le solde à payer aux LNC au 30 juin 2016 était de 58,1 millions de dollars et représente le financement à verser pour les coûts admissibles engagés par les LNC.



**Énergie atomique du
Canada Limitée**
Laboratoires de Chalk River
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0
Tél. : 613 589-2085

Renseignements

Demandes de renseignements
Courriel : communications@aecl.ca

Visitez notre site Web

www.aecl.ca/fr

Canada